

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER  
ARRONDISSEMENT DE VENDOME  
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

**SEANCE DU 31 MAI 2021**

L'An deux mil vingt et un, le trente et un mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Souday, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

**Etaient présents** : GRANGER Jacques, GLOANEC MAURIN Karine, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, GERAY Nathalie, LEMERRE Henri, ESNAULT Didier, de PONTBRIAND Agnès, CROISSANT Didier, GOURDET Laurence, THUILLIER Jean-Claude, SAISON Joël, HÉLIÈRE Stéphanie, ADAM Aurélie, VIOLANTE Florent, GRENET Virginie.

**Etait absent excusé** : VIVET Joseph

**Etait absente non excusée** : AYAD Majida

<b>Secrétaire de séance</b>	GLOANEC MAURIN Karine	
<b>Date de convocation</b>	25.05.2021	
<b>Nb de membres en exercice</b>	19	
<b>Nb de membres présents</b>	17	
<b>Nb de pouvoirs</b>	0	
<b>Nb de votants</b>	17	
<b>Nb de suffrages exprimés :</b> 17	<b>Pour : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>

**Approbation du compte rendu de la séance du 19 avril 2021**

Le compte rendu de la séance du 19 avril 2021 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

**CNE2021-S05-D01 - Compte rendu des décisions du Maire depuis la séance du 19 avril 2021**

Vu le 4° de l'article L.2122-22 du CGCT de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le 26° de l'article L.2122-22 du CGCT de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Vu le 27° de l'article L.2122-22 du CGCT de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Vu la délibération n°CNE2020-S03-D05 du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>
2021-16	10/05/2021	Approbation du plan de financement pour une dépense de 80 105 € HT et demande de subvention d'équipements sportifs à hauteur de 40 025 € auprès de l'Agence nationale du Sport relatifs à l'aménagement de l'espace-jeu à Souday

2021-17	17/05/2021	Approbation de la mission VIATEC d'un montant de 800 € HT pour la confection de plans et la demande d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie centre bourg d'Arville et aux abords de la Commanderie
2021-18	24/05/2021	Approbation du devis d'un montant de 2 450 € HT présenté par la SARL SARC sise à Areines - 41100 - pour l'hydrocurage et l'inspection télévisée des réseaux d'assainissement de la route des Templiers et route du Vieux Moulin préalablement aux travaux d'aménagement de voirie à Arville
2021-19	25/05/2021	Approbation des devis présentés par la Société SEIT sise à St Jean de la Ruelle - 45 - dans le cadre des études patrimoniales des services eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la récupération des programmes SOFREL et LS42 installés dans les forages : 876 € HT (tarif journalier)</li> <li>- pour la mise en place des informations issues de ces programmes sur outil informatique : abonnement mensuel de 143 € HT</li> <li>- pour l'installation d'un capteur sur le forage de St Agil : 1 609 € et si besoin, une boîte de raccordement et câble pour 288 € HT.</li> </ul>

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***

➤ **APPROUVE** les décisions indiquées ci-dessus.

**CNE2021-S05-D02 - Aménagement salle conseil et associative de la commune déléguée de Saint-Avit – Attribution des marchés de travaux aux entreprises**

Considérant la délibération du 22 février 2021 approuvant le plan définitif des travaux d'aménagement de la salle du conseil et associative de la commune déléguée de Saint-Avit et décidant la consultation des entreprises ;

Vu les financements sollicités et obtenus pour cette opération au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 auprès du département et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2021 ;

*Monsieur Le Maire expose :*

La consultation des entreprises s'est déroulée selon une procédure adaptée. L'avis de publication du marché a été mis en ligne le 8 avril 2021 sur la plateforme dématérialisée de la Nouvelle République (NR) et paru dans le journal de la NR le 12 avril 2021. La remise des offres a été fixée le 10 mai 2021. L'estimation globale des travaux définie par le maître d'œuvre (MO) s'élève à 61 800 € HT hors plus-value. Les travaux ne font pas l'objet de tranche et sont allotés en huit lots. Onze offres ont été réceptionnées et sont réparties comme suit :

Lot 1 – maçonnerie / béton armé (estimation MO de 18 000 € HT) : une offre de

- SARL PLAIS DAGUENET de Thorigné-sur-Dué (72) pour un montant 23 862,45 € HT (hors plus-value) ;

Lot 2 – travaux de couverture (estimation MO de 800 € HT) : une offre de

- SARL MTS de Cloyes-les-Trois-Rivières (28) pour un montant de 625,50 € HT ;

Lot 3 – menuiseries extérieures et intérieures (estimation MO de 8 100 € HT) : deux offres de

- MONDOUBLEAU MENUISERIES pour un montant de 11 026,00 € HT,
- SARL BMCC de Saint-Ouen (41) pour un montant de 14 758,59 € HT ;

Lot 4 – plâtrerie / isolation (estimation MO de 8 400 € HT) : une offre de

- SAS RIVL de Villerville (41) pour un montant de 8 125,02 € HT (hors plus-value) ;

Lot 5 – électricité / chauffage / VMC (estimation MO de 11 300 € HT) : une offre de

- SARL GUERIN de Cherré-Au (72) pour un montant de 13 898,79 € HT ;

Lot 6 – plomberie / sanitaire (estimation MO de 4 600 € HT) : une offre de

- Entreprise GALLOYER Jean-Pierre de Epuisay (41) pour un montant de 3 280,21 € HT ;

Lot 7 – carrelages / faïences (estimation MO de 6 100 € HT) : deux offres de

- SAS BELLEC de Saint-Ouen (41) pour un montant de 4 973,15 € HT,
- SAS SRS de Blois (41) pour un montant de 5 470,96 € HT ;

Lot 8 – peinture (estimation MO de 4 500 € HT) : deux offres de

- SPB de Vineuil (41) pour un montant de 2 490,50 € HT,
- ENT CORDIER de Vendôme (41) pour un montant de 3 034,48 € HT.

L'analyse des offres a été présentée par le maître d'œuvre le 27 mai 2021 à la commission MAPA. Toutes les offres remises sont conformes. Selon l'article 5 du règlement de consultation, le jugement des offres a été effectué selon les critères suivants : 60% pour le prix de la prestation et 40% pour la valeur technique.

Au terme d'une négociation menée avec les entreprises dont les offres sont les mieux classées, il est proposé d'attribuer les marchés de travaux par lot comme suit :

Lot 1 – maçonnerie / béton armé

**SARL PLAIS DAGUENET** de Thorigné-sur-Dués – 72160 – 11 rue du 8 Mai - pour un montant de **19 864,78 € HT – 23 837,74 € TTC** (offre de base remise après négociation) ou *22 053,19 € HT – 26 463,83 € TTC avec la plus-value de 2 188,41 € HT – 2 626,09 € TTC ;*

Lot 2 – travaux de couverture

**SARL MTS PECNARD – Multi Toitures Services PECNARD** de Cloyes-les-Trois-Rivières – 28220 – 4 route de Romilly – Cloyes sur Le Loir - pour un montant de **625,50 € HT – 750,60 € TTC** (offre de base maintenue après négociation)

Lot 3 – menuiseries extérieures et intérieures

**MONDOUBLEAU MENUISERIES** de Mondoubleau – 41170 – 50 rue Leroy - pour un montant de **11 026,00 € HT – 13 231,20 € TTC** (offre de base maintenue après négociation)

Lot 4 – plâtrerie / isolation

**SAS RIVL – Restauration Immobilière du Val de Loir** de Villerable - 41100 – 9 rue du 11 Novembre - pour un montant de **8 100,00 € HT – 9 720,00 € TTC** (offre de base remise après négociation) ou *8 874,16 € HT – 10 648,99 € TTC avec la plus-value de 774,16 € HT – 928,99 € TTC ;*

Lot 5 – électricité / chauffage / VMC

**SARL GUERIN** de Cherré-Au – 72400 – 18 rue Condorcet - Cherré- pour un montant de **12 381,69 € HT – 14 858,03 € TTC** (offre de base remise après négociation) ;

Lot 6 – plomberie / sanitaire

**Entreprise GALLOYER Jean-Pierre** d'Epuisay – 41360 – 9 rue des Primevères - pour un montant de **3 280,21 € HT – 3 936,25 € TTC** (offre de base maintenue après négociation) ;

Lot 7 – carrelages / faïences

**SAS BELLEC** de Saint-Ouen – 41100 Saint-Ouen – 8 rue de la Chataignerie - pour un montant de **4 973,15 € HT – 5 967,78 € TTC** (offre de base maintenue après négociation) ;

Lot 8 – peinture

**SPB – Société de Peinture Blésoise** de Vineuil – 41350 – 160 rue Le Verrier - pour un montant de **2 490,50 € HT – 2 988,60 € TTC** (offre de base maintenue après négociation).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** les travaux de la commission MAPA ;
- **DECIDE** de valider par avenant les plus-values des lots 1 et 4 si nécessaire après le commencement des travaux ;
- **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises sus-désignées pour un montant global de **62 741,83 € HT soit 75 290,20 € TTC hors plus-values et 65 704,40 € HT soit 78 845,28 € TTC avec plus-values ;**
- **CONSTATE** que l'écart entre l'estimation du maître d'œuvre et le coût de l'opération après

négociations est de +1,52% (hors plus-values) ;

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les marchés et avenants avec les entreprises retenues et de mener à terme cette opération.

### **Etat d'avancement de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école de Saint-Agil dans le cadre du plan de relance de la DRAC**

Sur demande de la DRAC, la commune a communiqué l'échéancier de l'opération comme suit :

18 décembre 2020 : Création du comité de pilotage du projet, composé des élus de la commune de Couëtron-au-Perche, de membres du bureau de L'Échalier et de ses deux salariés

20 avril 2021 : Présentation du projet à Stéphane Gatineau, architecte de la société *SCPA GATINEAU-BOUCHET*.

Juillet/août 2021 Proposition du projet de l'architecte au comité de pilotage.

Septembre 2021 Lancement de la consultation des entreprises

Octobre 2021 Attribution du marché de travaux

Mi-novembre 2021 Début des travaux

Mai/juin 2022 Fin des travaux

Le calendrier sera difficile à respecter.

Des financements complémentaires peuvent être éventuellement obtenus de la DRAC. Ainsi, l'entreprise Les Charpentes de la Couarde sera contactée pour un chiffrage du remaniage de la toiture.

### **Bâtiments commerciaux et artisanaux situés 5 rue des Pêcheurs St Agil**

L'opération de réhabilitation des bâtiments commerciaux et artisanaux situés 5 rue des Pêcheurs à St Agil ne pourra pas bénéficier des financements au titre du plan national France Relance (*10 projets retenus sur 54 présentés au niveau régional*). Pour poursuivre ce projet, il est possible d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2022 et de la DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la partie isolation. Le détail des travaux et le plan de financement de cette opération doivent être revus. Les demandes de subventions sus-désignées pourront être déposées à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 accompagnées d'un engagement des vendeurs (promesse de vente avec conditions suspensives si financements non obtenus).

De même, il serait opportun d'engager une réflexion pour cette opération dans le cadre d'un contrat territorial au sein de la communauté de communes des Collines du Perche.

### **Autres opérations d'investissements bénéficiant du plan de relance départemental 41**

A ce jour, sont réalisés les travaux suivants :

- Assainissement individuel de la mairie de Oigny
- Construction d'un muret pour mise en place d'une terrasse au restaurant « le Relais de la Commanderie » Arville.

### **CNE2021-S05-D03 - Bâtiment communal 16 place des Porches - Souday - Aménagement du local pour création de commerce et/ou atelier artisanal**

Considérant la délibération du 19 avril 2021 relative à la réhabilitation du bâtiment communal situé 16 place des Porches, commune déléguée de Souday et approuvant le contrat d'honoraires de la SARL MARCHAND-PITTOIS en charge de réaliser un avant-projet d'aménagement pour changement de destination,

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet d'aménagement intérieur et fait part de la nécessité de réhabiliter les façades du porche situé à l'extrémité du bâtiment, face à l'église.

Cette construction, une des plus anciennes située au cœur du village, aux abords de l'église inscrite partiellement à l'inventaire des Monuments Historiques, présente un intérêt architectural. Le projet de réhabilitation du porche en bardage doit être soumis pour avis auprès du service départemental de l'architecture et du patrimoine (ABF). De même, un cahier des charges doit être établi par corps d'état pour consulter les entreprises et connaître ainsi l'estimatif des travaux.

Monsieur Le Maire propose de demander une mission complémentaire à l'Agence d'Architecture MARCHAND-PITOIS sise à la Ferté-Bernard dont l'estimation approximative de la prestation serait de l'ordre de 4 500 € HT à 5 000 € HT en sus de la mission initiale pour le descriptif des travaux par corps d'état.

De même, le Conseil Départemental a été consulté pour bénéficier d'une subvention au titre du Patrimoine Rural Non Protégé afin de financer les travaux du clos et couvert. Pour cela, il convient de disposer du descriptif et du coût des travaux ainsi que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une mission complémentaire avec l'Agence d'Architecture MARCHAND-PITOIS de la Ferté-Bernard pour poursuivre le projet de réhabilitation du bâtiment communal sus-désigné.

#### **CNE2021-S05-D04 - Acquisition de biens sur la commune déléguée de Souday**

Considérant les délibérations du 29 mars 2021 et du 19 avril 2021 autorisant la commune à négocier l'acquisition de biens situés en centre bourg de Souday,

Monsieur Le Maire rend compte des échanges et des négociations avec les propriétaires comme suit :

- l'offre d'achat d'un montant de 5 000 € a été acceptée le 4 mai 2021 par Mr et Mme MARIE, propriétaires, de la maison en ruine avec terrains cadastrés 000C673 et 000C1176 pour une superficie totale de 448 m<sup>2</sup>, situés 4 rue des Loisirs,
- l'offre d'achat d'un montant de 20 000 € a été acceptée le 30 avril 2021 par Mr et Mme HA, propriétaires de la maison située 6 rue des Loisirs, cadastrée 000C674 d'une surface de 80 m<sup>2</sup>,
- l'offre d'achat d'un montant de 39 000 € a été acceptée le 23 mai 2021 par les Consorts PAYA, comprenant une maison avec terrain de 203 m<sup>2</sup>, cadastrés 000C672, situés 8, rue des Loisirs, auxquels s'ajoutent des terrains non attenants à leur maison cadastrés 000C667/668/679/1276 d'une superficie totale de 589 m<sup>2</sup> et jouxtant les terrains communaux.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***

- **APPROUVE** les négociations de Monsieur Le Maire pour l'achat des biens sus-désignés,
- **DECIDE** d'acquérir à l'amiable les biens au prix indiqués ci-dessus auxquels s'ajouteront les frais d'actes et d'enregistrement,
- **CHARGE** Maître RICHARDIN de rédiger les actes de cession ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Nadine AUBERT, maire déléguée de Souday, à signer les actes notariés des biens sus-désignés.

#### **CNE2021-S05-D05 - Renouvellement du bail commercial au profit de Madame Séverine VOLET – Bâtiment communal 19 place des Porches**

Considérant que le bail commercial du 19 novembre 2012 consenti à Madame Séverine VOLET par la commune de Souday est arrivé à son terme le 14 mai 2021 ;

Monsieur Le Maire expose que Madame Séverine VOLET poursuit son activité de coiffeuse dans le bâtiment communal situé 19 place des Porches, commune déléguée de Souday, cadastré 000C598 et qu'il y a lieu de renouveler le bail à compter du 15 mai 2021.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote,*

- **DECIDE** de louer à usage commercial la partie d'immeuble cadastrée 000C598, comprenant le salon de coiffure sis 19 Place des Porches à Souday à Madame VOLET Séverine pour une période de neuf années à compter du 15 mai 2021, pour se terminer le 14 mai 2030.
- **AUTORISE** Madame Séverine VOLET à accueillir une activité annexe d'esthétique dans les locaux loués. En cas de changement d'esthéticienne, une autorisation écrite sera demandée au bailleur ;
- **FIXE** le loyer mensuel à 425,27 €uros, lequel loyer sera révisable à l'expiration de chaque période triennale (au 1<sup>er</sup> juin), suivant l'indice national du coût de la construction publiée par l'INSEE, l'indice de référence sera l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 soit 1795. Le paiement du loyer s'effectuera auprès du Service de Gestion Comptable de Vendôme ;
- **CHARGE** Maître RICHARDIN Antoine, notaire à Mondoubleau d'établir le bail à intervenir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Nadine AUBERT, maire déléguée de Souday, à signer ledit bail au nom de la commune.

### **Présentation du plan définitif d'aménagement de la voirie du centre bourg d'Arville**

Le plan définitif d'aménagement de voirie a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ainsi que par la Direction Routes Nord (DRN / Mr MILHOMME) à l'issue de quelques modifications

Les modifications consistent à :

- supprimer le trottoir côté impair, entre les numéros 1 et 3 de la route des Templiers et créer une bande enherbée le long du mur, pour faciliter la manœuvre des cars à la sortie de la rue de l'église,
- faire une continuité du revêtement des trottoirs aux abords de cette même intersection et positionner le passage piéton légèrement plus haut.

Ces changements ont engendré quelques coûts supplémentaires pris en compte pour la demande de subvention au titre des amendes de police.

La nouvelle estimation des travaux établie par le Bureau d'Etudes VIATEC HT est décomposée comme suit :

- Rue de l'Eglise 57 175,00 € HT contre 55 705,13 € HT
- Route des Templiers 65 882,00 € HT contre 50 045,63 € HT
- Route du Vieux Moulin 9 815,00 € HT contre 8 371,13 € HT (en option)

auxquels s'ajoutent en HT : 2 250,00 € de frais constat d'huissier, installation et de signalisation de chantier, 4 950 € de maîtrise d'œuvre, études plan : 550 €, mission SPS : 627 € et hydrocurage et inspection télévisé des réseaux des réseaux d'assainissement préalablement aux travaux confiés à SARC : 2 450 € et demande d'autorisations d'urbanisme confiée à VIATEC : 800 €.

#### Consultation des entreprises

L'envoi du dossier de consultation sur la plateforme dématérialisée et au journal La Nouvelle république a été publié le 7 mai 2021, avec une date limite de remise des offres fixée le 11 juin. La remise de l'analyse des offres est prévue le mardi 29 juin.

#### Retour de l'audit en cours par le Cabinet Médiéval présenté par Mr Le Maire, Mr Henri LEMERRE, Mme Karine GLOANEC MAURIN

A mi-parcours, le Cabinet médiéval suggère de mettre en valeur les bâtiments en réduisant la végétation bordant la rivière et redonner un aspect moyenâgeux des extérieurs du site en supprimant le couvert végétal.

## **Etat d'avancement des travaux de voirie 2021**

Les travaux ont débuté dès le 18 mai conformément au planning.

A ce jour, sont réalisés les travaux de débernage, les aménagements du bourg à Oigny. Sont en cours les travaux des trottoirs sur Saint-Agil.

Au cours du mois de juin, seront réalisés les reprofilages prévus sur les voies communales.

Il sera nécessaire de signer un avenant aux marchés pour la prise en charge de travaux supplémentaires. L'avenant définitif sera établi au terme du chantier.

## **Elections régionales et départementales – mise en place des bureaux de vote pour les scrutins du 20 et 27 juin 2021**

Suite aux possibilités de modifier l'implantation des bureaux de vote pour cause de double scrutin et par arrêté préfectoral du 27 mai 2021, l'emplacement des cinq bureaux de vote de Couëtron-au-Perche se situe :

- Arville – Salle communale – 3 route St Jacques de Compostelle – (pas de modification)
- Oigny – salle communale – 6 rue de la Vallée (pas de changement)
- Saint-Agil – Salle communale – 3 rue des Chevaliers au lieu et place de la Salle La Serre
- Saint-Avit – Salle communale – 24 rue de la Colline au lieu et place de la Mairie
- Souday – Salle polyvalente – Place des Porches au lieu et place de la salle des élections 5 rue de la Mairie

Les assesseurs vont ou ont bénéficié d'une vaccination au titre de la Covid-19 organisée auprès du centre de Mondoubleau.

Pour la tenue des bureaux de vote, il est proposé les créneaux horaires suivants :

8 H 00 – 11 H 30 / 11 H 30 – 15 H 00 / 15 H 00 – 18 H 00.

## **Point sur l'opération hacker un village**

La Région nous a donné son accord de principe pour une subvention de 29 958 € dédiée à la Maison-pilote du projet.

Le site internet Hacker1Village (<http://hacker1village.fr/>) est désormais en ligne. Nous désirons lancer prochainement une campagne de promotion à travers la presse locale et nationale. Nous avons souhaité élargir l'offre immobilière en demandant aux communes de Boursay, Baillou, Le Plessis-Dorin et Le Gault-du-Perche si elles étaient intéressées pour faire publier les maisons qu'elles avaient sur leur commune.

Les discussions se poursuivent avec la commune d'Arcueil notamment s'agissant du domaine culturel, avec des réflexions portées sur l'éducation artistique et culturelle des élèves et des résidences d'artistes.

## **CNE2021-S05-D05 - Accord de principe pour création de jumelage**

Dans le cadre de l'opération Hacker un village, le comité de pilotage a engagé une réflexion sur les possibilités d'établir un partenariat avec la commune d'Arcueil, commune de la petite couronne de Paris afin de favoriser le lien entre notre commune rurale et une grande commune urbaine d'Ile-de-France, ce partenariat permettra d'augmenter le rayonnement de notre commune mais également de développer des projets communs en associant les acteurs locaux notamment dans les domaines artistiques, agricoles et scolaires.

De même, il est proposé de créer un jumelage avec une ville européenne pour renforcer l'identité de Couëtron-au-Perche, mais également son ancrage sur le continent tout en favorisant les échanges tant humains, qu'économiques et culturels avec des voisins européens.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **DONNE** son accord de principe pour un partenariat avec une ville de la petite couronne de Paris et pour poursuivre la création d'un jumelage avec une ville européenne comme indiqués ci-dessus.

## Questions diverses

### Logements Terres de Loire Habitat

Un courrier sera adressé à Terres de Loire Habitat leur demandant d'intervenir pour l'entretien des logements inoccupés et de leurs abords, situés sur la commune déléguée de Souday.

### Contrat fourniture de gaz

Les communes historiques de Saint-Agil et Souday disposent de citernes à gaz sous contrat, une consultation globale est à engager pour revoir les contrats de location et de fournitures de gaz.

### Parc Naturel Régional du Perche

Le Syndicat Mixte en charge de la gestion du Parc Naturel Régional (PNR) du Perche a statué favorablement à l'entrée des communes de Boursay, Couëtron-au-Perche, Le Plessis-Dorin et Le Gault du Perche à l'issue des travaux de revoyure du PNR soit au plus tôt en 2025.

### 14 Juillet / feu d'artifice Souday

Sous réserve des mesures sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, il est proposé d'organiser le feu d'artifice lors du 14 juillet prochain, précédé d'une cérémonie le matin et de jeux et animations pour les enfants dès 16 heures.

### Animation Commanderie d'Arville

Lors des prochaines journées du patrimoine du 18 et 19 septembre, l'équipe de la Commanderie propose d'organiser une manifestation sur l'histoire des Templiers avec une célébration religieuse des hospitaliers de Malte. Mr Henri LEMERRE sollicitera, les jours précédents la manifestation, l'intervention des agents techniques pour le nettoyage des abords du site et du village.

### Connexion internet salles communales

Possibilité de disposer d'une connexion internet à la salle communale de St Agil en utilisant de façon réglementée celle de la mairie. Pour équiper la salle communale de Souday, il est nécessaire de mettre en place un nouvel équipement avec abonnement.

### Date des prochaines réunions

Commission des bâtiments    jeudi 17 juin à 19 heures, visite des locaux Souday et Saint-Agil  
Commission MAPA :            mardi 29 juin à 10 h – mairie de Saint-Agil – Analyse des offres  
travaux de voirie Arville  
Conseil Municipal :            lundi 05 juillet  
  lundi 6 septembre  
  lundi 4 octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 35.

Le Maire,  
J.GRANGER